

NARBONNE
24 & 25 novembre 2011

Faculté de droit de Narbonne
de 9h à 17h

COLLOQUE d'URBANISME 2011



Deux journées dédiées à
**LA PROTECTION
DU LITTORAL**
25 ans après

Regards
de praticiens

Entrée libre sous réserve des places disponibles



COLLOQUE d'URBANISME 24 & 25 novembre

ÉDITO

En France, le littoral représente 75 % des espaces d'importance majeure désignés par la Directive européenne "Habitats".

Notre territoire, avec sa façade méditerranéenne, est très concerné par la protection du littoral. Les collectivités doivent être en mesure de jouer un rôle moteur afin d'harmoniser les différentes contraintes qui pèsent sur ce patrimoine naturel.

Aussi, j'ai souhaité que ce quatrième colloque d'urbanisme - organisé par l'IUP Droit de l'urbanisme et de l'immobilier de Narbonne et Le Grand Narbonne, réunisse un grand nombre d'intervenants spécialistes de cette question, venus d'horizons divers pour réfléchir aux différents aspects et impacts pour l'avenir de la loi Littoral. Universitaires, urbanistes, magistrats, avocats, élus locaux, enrichiront ce débat.



Jacques Bascou,
Président du Grand Narbonne,
Député-Maire de Narbonne

PROGRAMME

JEUDI 24 NOVEMBRE

8:30 Accueil des participants

Petit déjeuner de bienvenue

9:00 Présentation

Jacques Bascou,

Président du Grand Narbonne,
Député-Maire de Narbonne

Tristan Lamy,

Vice-Président du Grand Narbonne
chargé de l'Économie, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Jacques Cresta,

Délégué Régional du CNPFT
Languedoc-Roussillon

Philippe Billet,

Président de la SFDE - Société Française
pour le Droit de l'Environnement

Yves Picod,

Doyen de la faculté des sciences juridiques
et économiques de l'UPVD, Directeur du
CDED - Comité Directeur de l'Éducation

Frédéric Bouin,

Directeur de l'IUP Droit de l'urbanisme
et de l'immobilier de Narbonne

Si vous souhaitez participer au colloque, vous pouvez contacter Lucie Fadda au **04 68 58 14 65** ou vous inscrire par mél à inscription@legrandnarbonne.com.

Jeudi 24 novembre matin

Présidente : J. Morand-Deville, Professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, doyen honoraire de la Faculté de Droit Paris XII, Président de l'Association Internationale de Droit de l'Urbanisme (AIDRU)

9:30 - 9:50

Perspectives historiques de la protection du littoral : J. Fromageau, Maître de conférences en histoire du droit, Doyen de la Faculté de droit, Université Jean Monnet de Sceaux Paris Sud XI

9:50 - 10:10

L'écriture de la loi : L. Chabason, Conseiller auprès de la direction de l'IDDRI – Sciences-Po Paris, et Président honoraire du Plan Bleu pour la Méditerranée

Débat avec la salle

10:25 - 10:40 Pause

10:40 - 11:00

La mise en place d'une politique foncière à visée protectrice : J.-C. Armand, Délégué de Rivages, Délégué régional Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral

11:00 - 11:20

L'encadrement de la mise en valeur de la mer : O. Lozachmeur, Maître de conférences associé à l'Université d'Artois, Consultant

Débat avec la salle

12:00 - 14:00 Pause déjeuner

Jeudi 24 novembre après-midi

Président : J.-M. Février, Professeur de droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, Avocat au Barreau de Paris

14:00 - 14:20

L'interdiction de l'occupation des sols en zone littorale : Ph. Billet, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon III, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement, Président de la SFDE

14:20 - 14:50

L'encadrement de l'occupation des sols en zone littorale : M. Sousse, Professeur de droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, Avocat au Barreau des Pyrénées-Orientales

Débat avec la salle

15:05 - 15:20 Pause

15:35 - 15:50

Les activités économiques ou d'intérêt général et le littoral : Emeric Vigo, Avocat au Barreau des Pyrénées-Orientales, Professeur associé à l'Université de Perpignan

15:50 - 16:10

L'immobilier de loisir et le littoral : F. Bouin, Directeur de l'IUP "Droit de l'urbanisme et de l'immobilier", Chaire droit du développement durable, Université de Perpignan Via Domitia

Débat avec la salle

16:40 - 17:00 Clôture de la journée

VENDREDI 25 NOVEMBRE

9:00 Accueil des participants

Petit déjeuner de bienvenue

vendredi 25 novembre matin

Président : J. Untermaier, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon III

9:30 - 9:50

L'accès au rivage : L. Prieur, Maître de conférences à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de l'Université Sorbonne-Paris IV, Avocat au Barreau de Paris

9:50 - 10:10

La protection du littoral contre les phénomènes naturels : J.-M. Février, Professeur de droit public à l'Université de Perpignan Via Domitia, Avocat au Barreau de Paris

Débat avec la salle

10:25 - 10:40 Pause

10:40 - 11:00

L'évolution de l'application de la loi Littoral par le juge administratif : J.-F. Moutte, Vice-président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon

11:00 - 11:20

La répression des atteintes au littoral : P. Ibanez, Maître de conférences en droit public à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Débat avec la salle

12:00 - 14:00 Pause déjeuner

vendredi 25 novembre après-midi

Président : Ph. Billet, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon III, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement, Président de la SFDE

14:00 - 14:20

Les spécificités du droit du littoral outre-mer : J.-M. Breton, Professeur de droit public à l'Université des Antilles-Guyane, Directeur du CREJETA

14:20 - 14:50

La contribution de la convention de Barcelone et de ses protocoles au droit des zones côtières : M. Prieur, Professeur de droit public émérite, Doyen honoraire de la faculté de droit, Université de Limoges, Président du CIDCE

Débat avec la salle

15:05 - 15:20 Pause

15:35 - 15:50

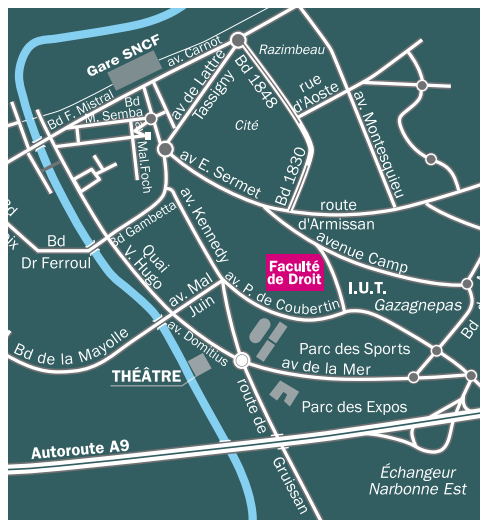
Les aires marines protégées : F. Féral, Professeur de droit public, Président honoraire de l'UPVD, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études

15:50 - 16:10

De la GIZC à la PMI, un nouveau droit pour le littoral : B. Drobenko Professeur de droit public à l'Université du Littoral Côte d'Opale

Débat avec la salle

16:40 - 17:00 Clôture générale du colloque



Vous rendre à la Faculté de droit de Narbonne

- Accès par autoroute A9
Sortie recommandée :
échangeur Narbonne Est
- Depuis la Gare de Narbonne Citibus
vous conduit par la ligne C,
direction Weilhem, arrêt Pôle universitaire
(1 € le trajet).